

Pièces annexes

Délibération CCAS 2024-03 approbation du CA 2023 du CCAS

- Délibérations durée des amortissements, p 2
- Etat de l'actif p 3
- Délibération d'approbation du compte de Gestion p 4
- Etat II-1 et Etat II-2 du compte de gestion p 5
- Balance générale du ca 2023 p 6
- Délibération d'affectation des résultats p 7
- Arrêté et signatures p 8



la Plagne Tarentaise
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 09 Votants : 09 Pour 09 Contre / Abstention /</p> <p>Date de convocation: 14/03/2024</p> <p>Date d'affichage : 26/03/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 20 mars à 18 h 30</p> <p>Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, président,</p> <p>Etaient présents :</p> <p>M. Jean Luc BOCH, président Mme Odile BUTHOD-RUFFIER, vice-présidente, Mmes, Fabienne ASTIER, Isabelle DE MISCAULT, MM, Richard BROCHE, Jean-Louis SILVESTRE, membres élus, Mmes, Nadia BOCH, Emilienne MEREL, Gisèle VILLIEN, membres nommées,</p> <p>Excusés :</p> <p>MIM Bernard HANRARD, Gilles TRESALLET, membres élus, Mmes Dominique BASTARDIE-BROCHE, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à Fabienne ASTIER), Martine GOSTOLI, Maryse MAIRONI, Cathy POUILLE, membres nommées.</p> <p>Absents :</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance</p>
---	---

Délibération n°2024-03

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

- **VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- **VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,
- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** l'Arrêté du 13 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- **VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024
- **VU** l'approbation du DOB en date du **20 mars 2024** 18h00,

Monsieur le président présente au conseil d'administration le compte administratif 2023 du centre communal d'action sociale.

Puis il quitte la séance pour laisser le conseil d'administration statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Prévu : BP 2023	Réalisé 2023
Dépenses	342 000,00 €	292 507,73 €
Recettes	342 000,00 €	333 205,70 €
Excédent :	0€	40 697,97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Prévu : BP 2023	Réalisé 2023
Dépenses	13 000,00 €	5 075,69 €
Recettes	13 000,00 €	4 167,10 €
Déficit :	0 €	- 908,59 €
TOTAL RESULTAT fonctionnement + investissement		39 789,38 €

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du centre communal d'action sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER

Pour copie conforme :
Le président
Jean-Luc BOCH

C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise
R.P. 04
73216 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.



AR PREFECTURE

073-200055515-20171114-DEL2017_06CCAS-DE
 Reçu le 04/12/2017

C.C.A.S. DE LA PLAGNE TARENTEISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Centre Communal d'Action Sociale

REPUBLIQUE
 FRANÇAISE

DEPARTEMENT
 DE LA
 SAVOIE

Nombre de
 membres : 17
 En exercice : 17
 Présents : 11
 Votants : 11

Pour 11
 Contre /
 Abstention /

Date de convocation :
 24/10/2017
 Date d'affichage :
 07/12/2017

L'an deux mille dix sept,
 Le 14 novembre 2017 à 19h,

Le Conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
 sous la présidence de M. Jean Luc BOCH, président ;

Etaient présents :

M. Jean Luc BOCH, président

Mme GROETZINGER Marie Suzanne, Vice-Présidente,

Mmes Fabienne ASTIER, BERTRAND Chantal, Christiane CHARRIERE, EMPRIN Sylvie et M.
 Christian CLEYRAT, membres élus,

Mmes Martine GOSTOLI, Christelle VERDELET, Gisèle VILLIEN et M Raymond GLATIGNY,
 membres nommés,

Absentes - Excusées :

Mme HOEN Martine et M. Daniel RENAUD membres élus,

Mmes Bernadette CHAMOUSSIN, Eliane GENERMONT, Annick HERTZMANN, Laurence
 SILVESTRE, membres nommées.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER a été élu secrétaire

Délibération n° 2017-06

Objet : Budget CCAS de La Plagne Tarentaise- fixation principe et durées d'amortissements

Monsieur le Président indique que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2321-
 2 27 et R2321-1 , sont tenus d'amortir les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie
 de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de
 10 ans

- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Bien de faible valeur inférieure à 300 €	1 an

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Président,

Jean Luc BOCH

C.C.A.S.

Commune de La Plagne Tarentaise

73216 ANNE LA PLAGNE CEDEX

Etat des biens 2023

CCAS - CCAS LA PLAGNE TARENTOISE

CCAS - CCAS**Compte : 2111 - Terrains nus**

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
V1900001	DIVERS TERRAINS CCAS VALEZAN 1980	01/01/2016	6 741,45 €		0,00 €	0,00 €	6 741,45 €
Total du compte : 2111			6 741,45 €		0,00 €	0,00 €	6 741,45 €

Compte : 2118 - Autres terrains

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
C1990001	DIVERS TERRAIN CCAS LA COTE DAIME 1990	01/01/2016	9,52 €		0,00 €	0,00 €	9,52 €
Total du compte : 2118			9,52 €		0,00 €	0,00 €	9,52 €

Compte : 2131 - Bâtiments publics

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
MMIGRATIONC2131	MIGRATION COMPTE 2131	08/09/2008	4 573,47 €		0,00 €	0,00 €	4 573,47 €
Total du compte : 2131			4 573,47 €		0,00 €	0,00 €	4 573,47 €

Compte : 2158 - Autres installations

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
V2008001	TABLES PLIANTES CCAS VALEZAN 2008	01/01/2016	588,43 €		0,00 €	0,00 €	588,43 €
Total du compte : 2158			588,43 €		0,00 €	0,00 €	588,43 €

Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	

CCAS - CCAS**Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers**

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
MMIGRATIONCOM PTE2181	MIGRATION COMPTE 2181	08/09/2008	2 431,17 €		0,00 €	0,00 €	2 431,17 €
V2005001	BABY FOOT CCAS VALEZAN	01/01/2016	598,00 €		0,00 €	0,00 €	598,00 €
Total du compte : 2181			3 029,17 €		0,00 €	0,00 €	3 029,17 €

Compte : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
2017CCAS2184	3 lits pour le GENEPEY	01/01/2017	1 036,80 €	10	104,00 €	624,00 €	412,80 €
MCCAS001	LITERIE+MATELAS+CHAISES+TABLES LE GENEPEY	01/01/2008	35 040,57 €		0,00 €	0,00 €	35 040,57 €
MCCAS002	CCAS MACOT2008 REFRIGERATEURS LE GENEPEY	01/01/2017	8 540,50 €		0,00 €	0,00 €	8 540,50 €
MCCAS003	CCA MACOT 2008 PLAQUES DE CUISSON ELECTRIQUES	01/01/2017	2 763,37 €		0,00 €	0,00 €	2 763,37 €
MCCAS005	MATERIEL DE NETTOYAGE LE GENEPEY-MDT 17/01+32-70/03	01/01/2008	2 067,59 €		0,00 €	0,00 €	2 067,59 €
MCCAS2015001	2 lits complets matelas 80 x 190 x 15 2 labour	18/12/2015	674,40 €		0,00 €	0,00 €	674,40 €
Total du compte : 2184			50 123,23 €		104,00 €	624,00 €	49 499,23 €

Compte : 2188 - Autres

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
2017CCAS2188	2 REFRIGERATEURS - APP 52 ET 6	01/01/2017	640,00 €	10	64,00 €	384,00 €	256,00 €
2018CCAS2188	PLAQUE DE CUISSON APP 1 LE GENEPEY	01/01/2018	916,00 €	10	92,00 €	460,00 €	456,00 €
2019CCAS2188	1 PLAQUE DE CUISSON 2 FEUX ELECTROLUX - APP 19 LE GENEPEY	01/01/2019	879,00 €	10	87,90 €	351,60 €	527,40 €
2020CCAS2188	2 PLAQUES ELECTRIQUES + PLAN TRAVAIL - APPTS 47 ET 55	01/01/2020	2 403,20 €	10	240,00 €	720,00 €	1 683,20 €

Compte : 2188 - Autres

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
2021CCAS2188	ELECTROMENAGER ET ACHATS GENEPEY 2021	01/01/2021	1 530,00 €	10	153,00 €	306,00 €	1 224,00 €
2022CCAS2188	electromenager le genepey 2022	07/06/2022	2 325,00 €	10	233,00 €	233,00 €	2 092,00 €
2023CCAS2188	renouvellement clefs des app LE GENEPEY	04/07/2023	1 683,55 €	10	0,00 €	0,00 €	1 683,55 €
C200901	ACQUISITION VAISSELLE LCA 20019	01/01/2016	915,78 €		0,00 €	0,00 €	915,78 €
CCAS002	REFRIGERATEURS LE GENEPEY	01/01/2008	910,10 €	10	91,01 €	637,07 €	273,03 €
CCAS003	PLAQUES DE CUISON ELECTRIQUES LE GENEPEY	01/01/2009	756,04 €	10	75,60 €	529,20 €	226,84 €
MCCAS004	SERRURES ET CYLINDRES LE GENEPEY	01/01/2010	4 024,24 €		0,00 €	0,00 €	4 024,24 €
MCCASMIGRATION N 2188	MIGRATION COMPTE 2188	08/09/2008	8 654,50 €		0,00 €	0,00 €	8 654,50 €
V1985001	TABLES BOIS 10 CCAS VALEZAN 1985	01/01/2016	2 202,89 €		0,00 €	0,00 €	2 202,89 €
V2006001	TUBAGE CHEMINEE CCAS VALEZAN	01/01/2016	400,00 €		0,00 €	0,00 €	400,00 €
Total du compte : 2188			28 240,30 €		1 036,51 €	3 620,87 €	24 619,43 €

Compte : 266 - Autres formes de participation

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
MMIGRATIONCOM PTE266	MIGRATION COMPTE 266	08/09/2008	287,11 €		0,00 €	0,00 €	287,11 €
Total du compte : 266			287,11 €		0,00 €	0,00 €	287,11 €

Compte : 271 - Titres immobilisés (droits de propriété)

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
BMIGRATIONCOM PTE271	MIGRATION COMPTE 271 CCAS BELLENTRE	01/01/2016	25,15 €		0,00 €	0,00 €	25,15 €

Etat des biens

Page 3 sur 4

CCAS - CCAS

Total du compte : 271			25,15 €		0,00 €	0,00 €	25,15 €
Compte : 275 - Dépôts et cautionnements versés							
N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
MCCAS202301	HALPADES D HLM CAUTIONS	24/03/2023	1 884,91 €		0,00 €	0,00 €	1 884,91 €
Total du compte : 275			1 884,91 €		0,00 €	0,00 €	1 884,91 €
Total du budget : CCAS - CCAS			95 502,74 €		1 140,51 €	4 244,87 €	91 257,87 €

Etat des biens

Page 4 sur 4



la Plagne Tarentaise
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre, Le 20 mars à 18 h 30 Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, président,
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Étaient présents : M. Jean Luc BOCH, président Mme Odile BUTHOD-RUFFIER, vice-présidente, Mmes, Fabienne ASTIER, Isabelle DE MISCAULT, MM, Richard BROCHE, Jean-Louis SILVESTRE, membres élus, Mmes, Nadia BOCH, Emilienne MEREL, Gisèle VILLIEN, membres nommées,
Nombre de conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 09 Votants : 10 Pour 10 Contre / Abstention /	Excusés : MM Bernard HANRARD, Gilles TRESALLET, membres élus, Mmes Dominique BASTARDIE-BROCHE, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à Fabienne ASTIER), Martine GOSTOLI, Maryse MAIRONI, Cathy POUILLE, membres nommées.
Date de convocation: 14/03/2024	Absents :
Date d'affichage : 26/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2024-02

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU C.C.A.S.

- **VU** la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 art. 109,
- **VU** la loi n° 2000-1311 du 30 décembre 2000 art. 41, et 49 V
- **VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31 pour la partie législative, et R 2221-98, R 2311-13, R 2321-1 et D 2343-2 à D 2343-5 pour la partie réglementaire, relatifs à l'arrêté des comptes de gestion des receveurs,
- **VU** l'Arrêté du 13 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- **VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024
- **VU** l'approbation du DOB en date du **20 mars 2023** 18h00,

Le Conseil d'administration,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023**,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur les résultats au 31 décembre **2023**,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

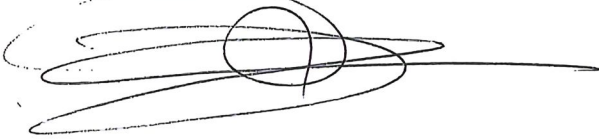
Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2023** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion **2023** du Centre Communal d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne-ASTIER



Pour copie conforme :
Le président
Jean-Luc BOCH

C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise
E.F. 04
73216 AIME LA PLAGNE CEDEX

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

90100 - CCAS LA-PLAGNE-TARENTAISE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	155,38		-1 063,97		-908,59
Fonctionnement	23 894,98		16 802,99		40 697,97
TOTAL I	24 050,36		15 739,02		39 789,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	24 050,36		15 739,02		39 789,38

Résultats budgétaires de l'exercice

90100 - CCAS LA-FLAGNE-TARENTAISE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 000,00	342 000,00	355 000,00
Titres de recette émis (b)	4 011,72	316 492,72	320 504,44
Réductions de titres (c)		7 182,00	7 182,00
Recettes nettes (d = b - c)	4 011,72	309 310,72	313 322,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 000,00	342 000,00	355 000,00
Mandats émis (f)	5 075,69	292 507,73	297 583,42
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	5 075,69	292 507,73	297 583,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 063,97	16 802,99	15 739,02
(h - d) Déficit			

Balance générale

CCAS - CCAS LA PLAGNE TARENTEISE / CCAS - CCAS / 2023

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé (B1)	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	2 333,55 €	0,00 €	5 075,69 €	5 075,69 €	7 924,31 €
Recette	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 167,10 €	4 167,10 €	8 832,90 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit						2 333,55 €		908,59 €	908,59 €	
Fonctionnement										
Dépense	342 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	342 000,00 €	143 917,83 €	0,00 €	292 507,73 €	292 507,73 €	49 492,27 €
Recette	342 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	342 000,00 €	0,00 €	0,00 €	333 205,70 €	333 205,70 €	8 794,30 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 697,97 €	40 697,97 €	
Déficit						143 917,83 €				
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 789,38 €	39 789,38 €	
Déficit						146 251,38 €				

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 073-200055515-20240320-DEL2024_03CCAS-DE





la Plagne Tarentaise
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre, Le 20 mars à 18 h 30 Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, président,
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : M. Jean Luc BOCH, président Mme Odile BUTHOD-RUFFIER, vice-présidente, Mmes, Fabienne ASTIER, Isabelle DE MISCAULT, MM, Richard BROCHE, Jean-Louis SILVESTRE, membres élus, Mmes, Nadia BOCH, Emilienne MEREL, Gisèle VILLIEN, membres nommées,
Nombre de conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 09 Votants : 10 Pour 10 Contre / Abstention /	Excusés : MM Bernard HANRARD, Gilles TRESALLET, membres élus, Mmes Dominique BASTARDIE-BROCHE, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à Fabienne ASTIER), Martine GOSTOLI, Maryse MAIRONI, Cathy POUILLE, membres nommées.
Date de convocation: 14/03/2024	Absents :
Date d'affichage : 26/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2024-04

Objet : **Affectation des résultats 2023 : CCAS**

- **VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- **VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,
- **VU** le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 art. 2,
- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2221-93, R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** les circulaires préfectorales n°1 du 9 janvier 2006 et N° 6 du 25 janvier 2006,
- **VU** la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- **VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- **VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 19 décembre 2023 pour 2024
- **VU** l'approbation du DOB en date du **20 mars 2024** 18h00,
- **Vu** la délibération N°2024-03 du 20 mars 2023 (18h30) approuvant le CA 2023 du Budget du C.C.A.S.,

Monsieur le président expose au conseil d'administration que les résultats de clôture de l'exercice **2023** laissent apparaître les **résultats** suivants :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Résultats	TOTAL
Fonctionnement	40 697,97 €
Investissement	- 908,59 €
Résultat de clôture Fonctionnement + Investissement	39 789,38 €

Monsieur le président propose d'affecter les 39 789,38 € de résultats 2023 de la manière suivante :

Résultats	TOTAL
Résultats de Fonctionnement	40 697,97 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	38 697,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 000,00 €
Résultats d'Investissement	- 908,59 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 908,59 €

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de La Plagne Tarentaise et **DECIDE** d'affecter les 39 789,38 € comme suit :

Résultats	TOTAL
Résultats de Fonctionnement	40 697,97 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	38 697,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 000,00 €
Résultats d'Investissement	- 908,59 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 908,59 €

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER

Pour copie conforme :
Le président
Jean-Luc BOCH

C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise
BP 04
73216 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

CCAS LA PLAGNE TARENTEISE - 73 - CCAS

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le PRESIDENT,
A La-Plagne-Tarentaise, le 20/03/2024
Le PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : 9

Contre : /

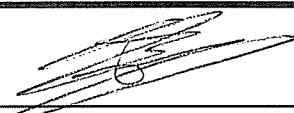
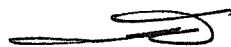
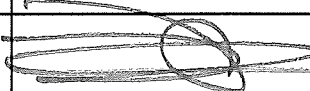
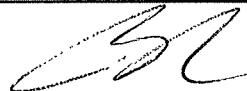

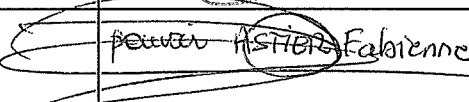
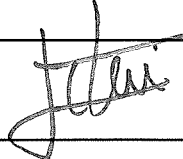
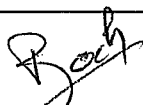
Abstention : /

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A La-Plagne-Tarentaise, le 20/03/2024

Date de convocation : 12/03/2024

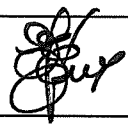

Les membres du Conseil d'administration,

.BOCH Jean-Luc, président	
membres du CCAS élus :	
BUTHOD-RUFFIER Odile, vice-présidente	
ASTIER Fabienne	
BROCHE Richard	
DE MISCAULT Isabelle	
FAGGIANELLI Evelyne	
HANRARD Bernard	
SILVESTRE Jean-Louis	
TRESALLET Gilles	
membres du CCAS nommés :	
BASTARDIE-BROCHE Dominique	
BOCH Nadia	



CCAS LA PLAGNE TARENTOISE - 73 - CCAS

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

EMPRIN Sylvie	
GOSTOLI Martine	
MAIRONI Maryse	
MEREL Emillienne	
POUILLE Cathy	
VILLIEN Gisèle	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/03/2024 et de la publication le 26/03/2024.

A La-Plagne-Tarentaise, le 22/03/2024